

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2000/004...../ AN

RATIFIANT L'ACCORD DE PRET D'UN MONTANT DE 6.300.000 DOLLARS US POUR LE FINANCEMENT DU PROJET FRUITS ET LEGUMES DANS LES REGIONS DE MAMOU ET KINDIA, SIGNE LE 02 DECEMBRE 1999 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ARABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE-

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

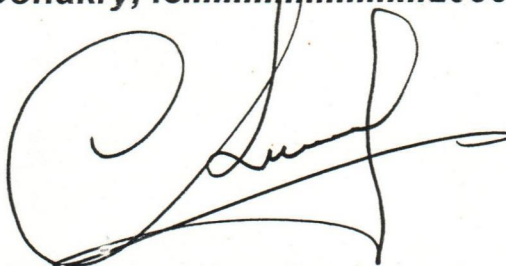
Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et Promulgué l'Accord de Prêt d'un montant de 6.300.000 Dollars US pour le financement du projet Fruits et Légumes dans les régions de Mamou et Kindia, signé le 02 décembre 1999 entre la République de Guinée et la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique.

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Fait à Conakry, le 28 MARS 2000



GENERAL LANSANA CONTE